

**N° 98/22**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 12 mai 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 25 mai 2022

**Objet de la délibération :**

Avenant n°1 au marché de travaux STEP / Parking / RIVEX et DMO

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	64
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	9
· Non excusé(e)s :	11
- Votants	77

Résultat du vote	
- Pour :	77
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 19 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le dix-neuf mai,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle polyvalente de Pointvillers, commune du Val, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mai.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Guillaume AYMONIN à Alain MONNIER, Dominique BERION à Vincent MARGUET, Philippe BOUQUET à Jean-Claude GRENIER, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Maxime GROSHENRY à Christophe FAIVRE-PIERRET, Christophe JOUVIN à Franck COLLINET, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Sébastien LAITHIER à Vanessa DORDOR, Jean-Michel LIEVREMONT à Bernard HUOT-MARCHAND, Pierre MAIRE à Félix CHOPARD

**Procuration**

**Suppléé(e)s**

Danièle FIETIER par Daniel POIROT, Gérard MOUGIN par Pierre PROST, Patricia PAQUIEZ par Emmanuel LECHEVIN

**Excusé(e)**

Laurent BROCARD, Alexandre COULET, Yves CUINET, Pascal GOSSE, Françoise GOUBET, Philippe MARECHAL (arrivé en cours de séance) Yves MOUGIN, Marie-Christine VERNEREY, Pierre-André VOUILLOT

**Absent(e)s**

Joël BOLE, Christine BREUILLOT, Gérard COULET, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Rémy STADELMANN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CHATELAIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le marché de travaux d'aménagement permettant l'implantation de l'usine RIVEX à Ornans attribué à l'entreprise SAS JC Bonnefoy par délibération en date du 14/04/2021 pour un montant de 797 120,10 € HT,

Vu la délégation de maîtrise d'ouvrage confiée à la CCLL par la ville d'Ornans par délibération en date du 29/06/2021,

Vu les travaux complémentaires nécessaires :

- Un dévoiement nécessaire des réseaux d'assainissement
- L'adaptation du réseau pluvial
- Une vidéosurveillance
- Des travaux de terrassement imprévus liés à la découverte d'une résurgence.

Il est proposé un avenant s'élevant à 71 617,60 € HT, soit + 8,98 % du marché.

Vu l'avis favorable de la CAO réunie le 28/04/2022,

Vu la répartition des dépenses suivante entre la Ville d'Ornans et la CCLL :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220519-98-22-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2022

	Montant HT	VO (60 %)	CCLL (40 %)
Travaux	797 120,10 €	478 272,06 €	318 848,04 €
MOE	27 160,00 €	16 296,00 €	10 864,00 €
Topo	2 640,00 €	1 584,00 €	1 056,00 €
<b>Montants DMO</b>	<b>826 920,10 €</b>	<b>496 152,06 €</b>	<b>330 768,04 €</b>
	Montant HT	VO (selon postes de dépense)	CCLL (selon postes de dépense)
Avenant 2022	71 617,60 €	67 417,60 €	4 200,00 €
<b>TOTAL NOUVELLE DMO</b>	<b>898 537,70 €</b>	<b>563 569,66 €</b>	<b>334 968,04 €</b>

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide l'avenant d'un montant de 71 617,60 € HT
- Autorise le Président à le signer
- Autorise le Président à modifier la DMO en conséquence, soit 334 968,04 € HT pour la CCLL et 563 569,66 € HT pour la Ville d'Ornans

Fait et délibéré en séance, le 19.05.2022

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

